

2022 DASES/DDCT 39 : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

**Les Médiateurs et Médiatrices du
20^{ème}**

**Montant du financement 9 000
€
(reconduction)**

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1* Situation juridique

- Statut juridique : association créée le 8 juin 2015, dont le siège social est situé 1-3 rue Frederick Lemaitre (20e).
- Objet statutaire : « aider à la résolution des difficultés des familles migrantes ou non migrantes, aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes, adultes et seniors, participer et lutter contre les discriminations et toutes formes d'exclusions... ».
- Bureau du conseil d'administration (AG 7 octobre 2020) : Bernard HASSON (Présidente), Robert BOULOGNE (Secrétaire), Yollande AGNERO (trésorière)

2* Activités de l'association : L'association assure des permanences d'aide aux démarches administratives, des activités de médiation sociale et culturelle et des actes d'interprétariat.

3* Situation financière de l'année 2020

Bilan : 14.928,21 € dont 64 % de trésorerie.

Les comptes annuels 2020 enregistrent un résultat excédentaire de 232,64 €. Les produits s'élèvent à 38.948,90 € dont 98% de subventions d'exploitation. Les charges s'élèvent à 38.716,36 € dont 71% de charges de personnel, 9% de services extérieurs et 4 % d'achats.

PRESENTATION DE L'ACTION

■ **Intitulé de l'action**. « accès aux droits- lien social- réseau interculturel ».

4* Présentation de l'action

- Objectifs de l'action : favoriser l'insertion des nouvelles populations dans leur nouvel environnement, favoriser l'accès aux droits des personnes les plus éloignées.

Modalités de mise en œuvre : mise en place de permanences d'accès aux droits et d'écrivain public dans les locaux des associations partenaires. 6 permanences dans 4 structures du territoire : centre d'animation, centre social Soleil Blaise, association du quartier la Lucarne et Espace solidarité. Permanences du lundi au vendredi. Les accompagnements sont liés aux problématiques d'accès au logement, santé, emploi, retraite. En fonction des besoins des usagers, une orientation et un accompagnement physique est effectué vers les structures compétentes.

- Moyens mis à disposition des projets

Moyens humains : 1 poste adulte relais, 4 bénévoles et six médiateurs traducteurs interculturels multilingues en cas de besoin.

Bilan 2020 de l'action réalisée :

L'association a poursuivi en 2020 les permanences d'accès aux droits et d'écrivains public dans les locaux des associations partenaires. 6 permanences dans 4 structures du territoire des différents lieux des Portes du 20ème notamment Python, Soleil Saint Blaise, Centre Paris Anim' Wangari Maathai, Fougères. Les permanences sont réalisées lors de créneau réguliers hebdomadaires mais l'association se déplace aussi directement dans les logements des bénéficiaires pour des entretiens individuels. Dans l'ensemble de l'année 2020 l'activité de permanences en rDV physique a été interrompue pendant le premier confinement mais reprise à la fin de l'été et maintenue pendant le second confinement.

Nombre d'interventions:

En Personne - accueil en permanence

- 147 bénéficiaires distincts ont été accompagnés en 2020
 - 54 bénéficiaires ont été reçus plusieurs fois pour 89 interventions.
- Plusieurs personnes ont été reçues de 5 à 10 fois.

Intervention au téléphone :

Environ 40 appels par semaine sur les sujets de médiation des bénéficiaires reçus en permanence mais également d'autres bénéficiaires passés ou en recherche, soit de l'ordre de 2000 appels par an.

5* Budget prévisionnel 2022 de l'action « accès aux droits »

CHARGES			PRODUITS		
Achats			État		
1.000 €			3.000 €		
Services	extérieurs		ASP-Emplois aidés		
1.500 €			13.720 €		
Autres Services	extérieurs		Mairie de Paris		
700 €			12.290 €		
Charges de personnel			Autres subventions		
26.600 €			3.000 €		
Autres charges					
2.210 €					
TOTAL			TOTAL		
32.010 €			32.010 €		

PROPOSITION DE FINANCEMENT

1* **Montant sollicité** : 12.290 € (38 % du coût total du projet)

2* **Montant proposé par la Ville de Paris** : 9.000 € (28 % soit en reconduction/2021)

Montant proposé par la DASES SDIS (SEPLEX) 5.000 €

Montant proposé par la DDCT SPV : 3.000 €

Montant proposé par la DDCT SEII : 1.000 €

La ville de Paris a attribué une subvention annuelle de 9.000 € depuis 2019 pour cette action d'accès aux droits.

